

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-07-24

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 10 juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Georges VELUIRE - Juan VASCHALDE
Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY – M. Richard BLETON à M. Georges VELUIRE
Secrétaire de séance : M. Yves CHAREYRE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA TRANCHE FERME DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé de solliciter des subventions au titre de la DETR pour la tranche ferme.

Plan de financement :

Dépenses - Travaux		Recettes - Subvention	
Type de dépense	Montant HT	Type de subvention	Montant
Etudes préalables	5 516.00 €	DETR	170 087.00 €
Maitrise d'œuvre	71 745.53 €	DEPT	220 516.00 €
Lot 1 : Terrassement - Réseaux	615 833.60 €	FONDS VERTS	183 330.00 €
Lot 2 : Voirie - Marquage	181 321.00 €	REGION	200 000.00 €
Lot 3 : Revêtements - Maçonnerie	669 355.00 €	CCPDA (Fonds de concours)	67 570.00 €
Lot 4 : Mobilier – Espaces Verts	76 405.00 €	Agence de l'Eau	345 773.00 €
		Fonds propres	432 900.13 €
Total dépenses	1 620 176.13 €	Total recettes	1 620 176.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour la tranche ferme de la traversée du village pour un montant de 170 087€ HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 juillet 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – 002-07-24

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-quatre le 10 juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Georges VELUIRE - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY – M. Richard BLETON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : M. Yves CHAREYRE

OBJET : DELIBERATION DE GARANTIE DE RACHAT POUR L'ACQUISITION BRUN

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention qui nous lie à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhone Alpes (EPORA)

Considérant qu'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets.

Considérant que la commune a mobilisé EPORA pour se porter acquéreur de la parcelle AD 58 de 272 m² sise 11 Route d'Epinozue appartenant à Monsieur BRUN Patrice en vue de la réalisation d'un projet visant à sécuriser le carrefour de la RD1 et de la RD53.

Considérant la négociation engagée avec le propriétaire et qu'une offre a été remise à hauteur de 300 000 € et acceptée par ce dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE l'acquisition par EPORA de la parcelle AD 58 appartenant à Monsieur BRUN Patrice,
POSITIONNE la commune comme garante du rachat du bien au terme du portage foncier assuré par EPORA,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette transaction.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 juillet 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – 003-07-24

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-^{quatre} le 10 juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 juillet 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Georges VELUIRE - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY – M. Richard BLETON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : M. Yves CHAREYRE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – OUVERTURE DE CREDITS SUITE AU RACHAT DES PRETS

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Suite au rachat des prêts DEXIA (giratoire) pour un montant total de 115 780.99 (5 000 € d'indemnités de remboursement anticipée et 110 780.99 € correspondant au capital des 2 prêts), il convient d'ouvrir des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

1641 Emprunts et dettes assimilées + 116 000 €

Et pour l'équilibre du budget

En investissement :

021 Virement de la section de fonctionnement + 116 000 €

En fonctionnement :

023 Virement à la section d'investissement : +116 000 €

60613 Chauffage urbain : -116 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 juillet 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/07/2024